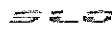


Département de la
Haute-Savoie
.....
Arrondissement de
Thonon- Les- Bains
.....
Commune de
CERVEN

Délibération
N°2022-17

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE CERVEN**

Envoyé en préfecture le 13/04/2022
Reçu en préfecture le 13/04/2022
Affiché le 14/04/2022 
ID : 074-217400530-20220412-D202204_17-DE

Nombre de conseillers en exercice :	15	VOTE : pour :	14
Présents :	13	contre :	0
Absents :	2	abstentions :	0
Procuration	1		

Date de la convocation : 07/04/2022 Secrétaire de séance : Michèle CALLENDRIER

SEANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2022 à 19 H 30

L'an deux mil vingt-deux le 12 avril à dix-neuf heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de CERVEN dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Christophe CHATEL, 1^{ER} adjoint au Maire.

PRESENTS : CALLENDRIER Michèle/ CHATEAU Baptiste / CHATEL Christophe/ FAVRAT Florent/ DECOMBARD Coralie/ DUTARTRE Claire/ KELLER Sophie / LEYDIER Serge/ MASSON Thibault / NOEL Ruta/ PROFFIT Thierry/ SCHMETZ Bernard / VUARGNOZ Catherine.

ABSENTS : SANDRAL Linda/ THOMAS Gil/

PROCURATIONS : Gil THOMAS donne procuration à Christophe CHATEL

Communauté
d'agglomération

OBJET : Représentation de la commune de CERVEN au sein du
COFIL du PLUi-HM - désignation des membres.

Monsieur CHATEL RAPPELLE, que par délibération en date du 23 février 2021, le Conseil Communautaire a prescrit le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLH) et de Plan de Mobilité (PDM) sur les 25 communes de l'agglomération.

Suite à une consultation lancée auprès de bureaux d'études pour accompagner Thonon Agglomération dans l'élaboration de ce PLUi-HM, plusieurs cabinets ont été retenus, permettant désormais de commencer la phase de diagnostic.

Avant d'initier les études relatives au PLUi-HM, un séminaire s'est tenu le 3 mars 2022, réunissant les élus et les agents des mairies des 25 communes, à l'Espace du Lac à Anthy-sur-Léman, pour revenir sur la vocation et les objectifs poursuivis par cette procédure. Il a été évoqué en outre la gouvernance et les modalités de collaboration entre les communes et Thonon Agglomération. Plus particulièrement ont été abordés les comités de pilotage, constituant l'instance d'impulsion et de validation des différentes étapes de la procédure.

Au regard du fait que cette dernière porte sur l'élaboration du PLUi, mais aussi du Programme Local de l'Habitat (PLH) et du Plan de Mobilité (PDM), il est prévu **trois comités de pilotage** :

- **Comité de pilotage « Générale »**

- o Présidé par Monsieur Christophe SONGEON, 1^{er} Vice-Président en charge de l'aménagement du territoire, du cadre de vie, et de la stratégie foncière ;
- o Madame Claire CHUINARD, 10^{ème} Vice-Présidente en charge de la politique de l'habitat et du logement ;
- o Monsieur Cyril DEMOLIS, 4^{ème} Vice-Président en charge de la mobilité et infrastructures de transports ;
- o 25 membres titulaires et 25 membres suppléants (1 titulaire et 1 suppléant par commune), désignés par chaque Conseil Municipal ;

- **Comité de pilotage « Habitat »**

- o Présidé par Madame Claire CHUINARD, 10^{ème} Vice-Présidente en charge de la politique de l'habitat et du logement ;
- o Monsieur Gérard BASTIAN, 6^{ème} Vice-Président en charge de la cohésion des territoires et citoyenneté ;
- o 25 membres titulaires et 25 membres suppléants (1 titulaire et 1 suppléant par commune), désignés par chaque Conseil Municipal ;

- Comité de pilotage « Mobilité »

- o Monsieur Cyril DEMOLIS, 4ème Vice-Président en charge de la mobilité et infrastructures de transports ;
- o 25 membres titulaires et 25 membres suppléants (1 titulaire et 1 suppléant par commune), désignés par chaque Conseil Municipal ;

La composition des comités de pilotage prévoit donc systématiquement un représentant titulaire et un représentant suppléant dans chacune des communes, dont les Conseil Municipaux sont amenés à délibérer pour les désigner. Les Conseils Municipaux n'ont pas l'obligation de désigner des membres différents dans les trois COPIL.

Monsieur CHATEL INDIQUE enfin les principes fondamentaux qui ont été entérinés pour cette procédure :

- Pas de COPIL avant 17 heure, pour faciliter la présence des élus ;
- Des supports de présentation transmis une semaine avant minimum, afin que les membres de ces COPIL puissent prendre connaissance assez tôt des sujets à l'ordre du jour ;
- Rendus des procès-verbaux dans les sept jours suivant la tenue des COPIL pour une meilleure traçabilité des échanges ;

CONSIDERANT la nécessité de désigner des membres titulaires et suppléants pour les trois COPIL prévus (Général, Habitat, Mobilité) dans l'élaboration du PLUi-HM de Thonon Agglomération,

LE CONSEIL MUNICIPAL entendu cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 5211-10,

Vu la délibération n°CC001162 du Conseil Communautaire en date du 23 février 2021, prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLH), et le Plan de Mobilité (PDM),

☞ **DESIGNE** pour représenter la commune de Cervens aux comités de pilotage :

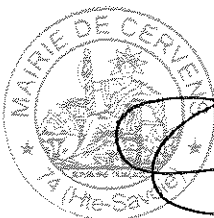
- o **« Général »**
 - **Monsieur Christophe CHATEL**, 1^{er} adjoint au Maire, **membre titulaire** et Monsieur Gil THOMAS, maire, membre suppléant
- o **« Habitat »**
 - **Madame Claire DUTARTRE**, 2^{ème} adjoint au Maire, **membre titulaire** et Monsieur Gil THOMAS, maire, membre suppléant
- o **« Mobilité »**
 - **Monsieur Christophe CHATEL**, 1^{er} adjoint au Maire, **membre titulaire** et Monsieur Gil THOMAS, maire, membre suppléant

☞ **PRECISE** que la présente délibération

- o Sera transmise à Thonon Agglomération.
- o Sera affichée en mairie de CERVENS pendant 2 mois.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,



Certifié exécutoire par sa réception en Préfecture le
Et son affichage le **14 AVR. 2022**
Le Maire, Gil THOMAS

13 AVR. 2022

